



Tableau récapitulatif des délégations et autorisation en matière d'augmentation de capital en cours de validité :

	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	12/05/2021	11/07/2023	1 000 k€	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	12/05/2021	11/07/2023	1 000 k€ ⁽¹⁾	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS offre au public	12/05/2021	11/07/2023	1 000 k€ ⁽¹⁾	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	12/05/2021	11/07/2023	1 000 k€ ⁽¹⁾ ⁽²⁾	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	12/05/2021	11/07/2023	10 % du capital au jour de l'assemblée générale ⁽¹⁾	-	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	12/05/2022	11/07/2024	N/A	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de la société KEY'S	12/05/2022	11/11/2023	160 k€ ⁽¹⁾		
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	12/05/2022	11/07/2024	3 % du capital au jour de l'émission	-	-
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	12/05/2021	11/07/2024	1% du capital social au jour de la décision d'attribution		
⁽¹⁾ Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises s'impute sur un plafond global de 1.000.000 € (concernant les augmentations de capital). ⁽²⁾ Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sera limité à 20 % du capital par an.					